

Intervention de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)

Bonzon A.

in

Basurco B. (ed.).

The Mediterranean fisheries sector. A reference publication for the VII meeting of Ministers of agriculture and fisheries of CIHEAM member countries (Zaragoza, Spain, 4 february 2008)

Zaragoza : CIHEAM / FAO / GFCM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 62

2008

pages 167-169

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=800747>

To cite this article / Pour citer cet article

Bonzon A. **Intervention de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)**. In : Basurco B. (ed.). *The Mediterranean fisheries sector. A reference publication for the VII meeting of Ministers of agriculture and fisheries of CIHEAM member countries (Zaragoza, Spain, 4 february 2008)*. Zaragoza : CIHEAM / FAO / GFCM, 2008. p. 167-169 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 62)



<http://www.ciheam.org/>

<http://om.ciheam.org/>

Intervention de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM)

Prononcé par Alain Bonzon, CGPM

Excellences, Madame et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Commissaire Européen,
Monsieur le Secrétaire Général
Distingués Délégués
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Président de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM), Mr HadjAli, j'ai l'honneur d'exprimer mes vifs remerciements à Madame Espinosa, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation de l'Espagne pour son aimable invitation à participer à cette VII^{ème} réunion Ministérielle du CIHEAM. Le thème de travail, "la gestion et la conservation des ressources halieutiques en Méditerranée", vous en conviendrez, interpelle tout particulièrement la CGPM.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement le CIHEAM et son Institut Agronomique Méditerranéen de Saragosse, avec lequel la CGPM entretient des relations privilégiées, depuis plus de deux décennies. L'Institut a été longtemps le Coordonnateur de deux des principaux organes subsidiaires du Comité de l'Aquaculture de la CGPM, couvrant les aspects socio-économiques et du marché, ainsi que les questions relatives aux technologies aquacoles. Il a ainsi apporté une contribution notable à l'essor du secteur aquacole en Méditerranée; un secteur caractérisé par un taux de croissance annuel de près de 15% par an. L'Institut est aussi le principal partenaire de la CGPM en matière de formation, grâce à son excellence dans l'organisation de cours et séminaires de haute gamme, ciblés sur les besoins tant des pays de la rive nord que ceux de la rive sud de la Méditerranée. Je me réjouis donc à l'idée de voir notre collaboration se renforcer dans un proche avenir, notamment par le biais du Mémoire d'entente que nous sommes en train de finaliser.

Madame et Messieurs les Ministres,
Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs

Le secteur des pêches en Méditerranée a atteint son seuil de maturité. La production totale s'est stabilisée au cours des années 90's. Bien que la capacité d'adaptation technologique, économique, voire sociale du secteur ne soit plus à démontrer, les niches de développement pérennes s'avèrent de plus en plus rares.

En effet, la plupart des stocks d'espèces démersales sont pleinement exploitées. Les flottilles ciblant ces ressources ont tendance à compenser les baisses de rendement par un accroissement de l'effort de pêche nominal. Elles favorisent, en aval, une augmentation constante des prix du poisson. Les fluctuations inter-annuelles des indices d'abondance des espèces de petits pélagiques, essentiellement sardines et anchois, sont tributaires de facteurs environnementaux encore mal connus. Ceci rend difficile l'application de mesures classiques de gestion et requiert des approches nouvelles. Il est également important de comprendre les impacts potentiels de la prolifération des espèces non indigènes sur la biodiversité. Quant aux grands pélagiques, il n'est pas nécessaire de revenir sur la situation du thon rouge qui a fait l'objet d'un plan de réhabilitation ambitieux au sein la CICTA ; plan adopté également par la CGPM. D'ailleurs, et par mesure de précaution, la CGPM, conjointement avec la CICTA, démarre cette année un programme pour pallier le manque d'information et données concernant la pêche des thonidés mineurs. Il conviendra d'étendre ces investigations au germon en 2009.

Il faut de surcroît noter que la plupart des ressources halieutiques de la région appartiennent à des stocks partagés ou transfrontaliers. Les principales espèces sont, en outre, commercialisées sur un marché que l'on peut qualifier "de commun" à tous les riverains.

Dans ce contexte, il est impératif de renforcer, sans délais, le cadre normatif de gestion responsable des ressources halieutiques, en prenant courageusement les mesures de régulation qui s'imposent, tant au niveau national que régional. Il faut ensuite que les États concernés appliquent effectivement ces mesures et acceptent les mécanismes de suivi et contrôle mis en place, renforcés le cas échéant par des systèmes de sanction. L'adéquation des capacités des flottilles de pêches et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée ou non réglementée demeurent des priorités en Méditerranée. Dans le même temps, il est nécessaire de définir des politiques visant la reconnaissance explicite d'un statut préférentiel de la pêche artisanale afin d'en garantir la pérennité.

La Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) est l'Organisation régionale de gestion des pêcheries (ORGP) mandatée pour assurer une exploitation soutenable des ressources marines vivantes ainsi qu'un développement harmonieux de l'aquaculture en Méditerranée et en Mer Noire. La Commission est consciente de ses responsabilités et s'emploie activement à les assumer.

La CGPM continue, notamment, de procéder aux réformes structurelles et opérationnelles initiées il y a dix ans pour faire face aux nouveaux enjeux et aux nouvelles responsabilités découlant des instruments juridiques internationaux récents, qu'il s'agisse du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et ses Plans d'action ou de l'Accord des Nations Unies sur les stocks d'espèces hautement migratrices et les stocks chevauchants. La Commission met en œuvre également les orientations de politique de ses Parties Contractantes, comme celles contenues dans la Déclaration de la dernière Conférence Ministérielle de Venise sur le développement durable des pêches, tenue en 2003. Elle s'efforce de faire appliquer les décisions, dont des Recommandations à caractère obligatoire pour les Parties, qu'elle adopte au cours de ses sessions plénières annuelles.

La Commission est soutenue dans cette tâche par ses organes subsidiaires. Son Comité Scientifique Consultatif (le SAC), composé d'experts et chercheurs de tous les pays riverains de la région, compile et analyse les connaissances biologiques, économiques, sociales et environnementales disponibles. Le SAC développe également les instruments nécessaires, notamment les outils statistiques, pour préparer les décisions de conservation et de gestion de la Commission, en favorisant une approche éco-systémique de gestion des pêcheries. Le Comité s'appuie sur un réseau intégré de projets sous-régionaux (CopeMed, AdriaMed, MedsudMed et bientôt EastMed), exécutés par la FAO. (Je voudrais d'ailleurs saisir cette occasion pour remercier les gouvernements de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce et la Communauté Européenne qui financent ces projets). La priorité demeure toutefois pour le SAC, d'obtenir en temps utile des pays Membres, les données et informations standardisées, notamment pour la mesure de l'effort de pêche et le suivi des capacités des flottilles.

La CGPM a aussi récemment restructuré en profondeur son Comité de l'Aquaculture (le CAQ). L'attention est centrée sur les questions de durabilité, de tendance du marché et celles relatives à la sélection des sites et la capacité de charge des établissements aquacoles dans le contexte de l'aménagement des zones côtières. La finalité est la formulation de standards régionaux élaborés en collaboration avec la profession et l'harmonisation des législations nationales. Le CAQ s'appuie également sur son système d'information et de statistiques pour la promotion de l'aquaculture (le SIPAM), dont le Centre régional est basé à Tunis. Le soutien financier extra-budgétaire de l'Espagne et de la Communauté Européenne, permet d'espérer dans un proche avenir, des performances accrues du Comité. Elles sont nécessaires pour favoriser, notamment, les indispensables synergies à promouvoir entre les rives nord et sud de la Méditerranée, compte tenu de l'évolution du secteur aquacole, caractérisé non seulement par un développement rapide et une concentration des activités, mais aussi par des besoins de diversification évidents de ces productions.

Enfin, la CGPM vient de se doter d'un Comité d'Application (le CoC). Ce Comité examine les aspects techniques liés au contrôle des pêches, comme par exemple la mise en place de Systèmes de suivi par satellite des navires (VMS), ou encore la mise en œuvre des mesures de l'État du port. Le CoC doit assurer le suivi des décisions de la Commission, en particulier celles à caractère obligatoire, comme par exemple en matière d'interdiction des activités de pêches au-delà des

profondeurs de 1000 mètres, l'utilisation d'une maille carré de 40 mm pour les culs de chalut ; le respect des saisons de fermeture pour certaines pêcheries, ou le respect des zones de restriction de la pêche afin de protéger les habitats sensibles en eaux profondes.

Madame et Messieurs les Ministres,
Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs

L'environnement géographique, culturel, socio-économique et politique qui lie tous les États riverains de la Méditerranée est unique, en dépit des niveaux variés de développement économique. On a coutume de rappeler que la mer Méditerranée ne sépare pas nos peuples mais au contraire en constitue le lien indéfectible. Le réseau de coopération mis en place par la CGPM depuis 1949 en témoigne. Il a permis d'organiser efficacement et de manière concertée le développement des pêcheries et le secteur de l'aquaculture en Méditerranée.

La CGPM est désormais confrontée au défi, sans précédent, d'assumer la pleine responsabilité d'une conservation et d'une gestion durable des ressources halieutiques de la région. Le succès d'une telle entreprise réside, avant tout, dans la volonté des Parties contractantes à respecter effectivement leurs engagements, à joindre leurs efforts pour trouver des solutions novatives, adaptées aux spécificités de la Méditerranée et répondant aux attentes légitimes des professionnels.

Le succès dépend aussi de la capacité à développer les synergies avec tous les partenaires disponibles et évitant toutefois les doublons. Les États Membres du CIHEAM (à une exception près) sont tous Membres de la CGPM. Cela ne peut que contribuer à la Cohérence des politiques mises en place au travers de chacune de nos organisations et faciliter une coopération dynamique dans tous les domaines d'intérêt commun.

Merci de votre attention